

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** (TP-050-C1b)

**Type(s) de produit:** TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

**Numéro de l'autorisation:** BE2019-0032-00-00

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** BE-0012868-0005

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	3
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	3
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	6
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	6

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

Vapona Boîte Anti-Fourmis Double (component 1)
Boîte Anti-Fourmis (component 1)
Citin Boîte Anti-Fourmis (component 1)
Vapona Anti-Fourmis 2 en 1 (component 1)
Zensect Anti-Fourmis 2 en 1 (component 1)

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	Henkel AG & Co. KGaA
	Adresse	Henkelstrasse 67 40191 Duesseldorf Allemagne
<b>Numéro de l'autorisation</b>	BE2019-0032-00-00 1-3	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	BE-0012868-0005	
<b>Date de l'autorisation</b>	30/04/2019	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	30/04/2029	

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	IGO srl
<b>Adresse du fabricant</b>	Via Palazzo, 46 24061 Albano Sant'Alessandro (Bergamo) Italie
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Via Palazzo, 46 24061 Albano Sant'Alessandro (Bergamo) Italie

<b>Nom du fabricant</b>	Consultoria Tecnica e Representações, Lda. (CTR)
<b>Adresse du fabricant</b>	Loteamento Industrial da Murteira, Lotes 23/24 2135-301 Samora Correia Portugal
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Loteamento Industrial da Murteira, Lotes 23/24 2135-301 Samora Correia Portugal

<b>Nom du fabricant</b>	Laboratorio Chimico Farmaceutico Sanmarinese
<b>Adresse du fabricant</b>	Strada del Marano 95 47896 Faetano San Marino
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Strada del Marano 95 47896 Faetano San Marino

<b>Nom du fabricant</b>	HENKEL HOMECARE KOREA
<b>Adresse du fabricant</b>	3 Gatbachi-ro, Danwon-gu, non disponible Ansan city, Gyeonggi-do Corée, République de
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	3 Gatbachi-ro, Danwon-gu, non disponible Ansan city, Gyeonggi-do Corée, République de

<b>Nom du fabricant</b>	Godrej Consumer Products Ltd
<b>Adresse du fabricant</b>	Pirojshanagar, Eastern Express Highway, Vikhroli (Est) 400079 Bombay Inde
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	131/1-4, Cuddalore Road, Kattukuppam, Manapet (PO) 607402 Pondicherry Inde

#### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	59 - (1R)-trans-phénothrine
<b>Nom du fabricant</b>	Sumitomo Chemical UK Sucursal en España (SCUK(ES)) (Acting for Sumitomo Chemical (UK) PLC (UK))
<b>Adresse du fabricant</b>	Calle Diputacio 279 ESC. P. 5 PTA. 08007 Barcelone Espagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Misawa Works, Aza-Sabishirotaira, Oaza-Misawa Aomori 033-0022 Misawa Japon

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarbox	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0,093
Parmetol D11 (BIT)	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Substance non active	2634-33-5	220-120-9	0,015

### 2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### Mention de danger

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

### Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
Tenir hors de portée des enfants.  
Éviter le rejet dans l'environnement.  
Recueillir le produit répandu.  
Éliminer le dans

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

## 4.1 Description de l'utilisation

### Utilisation 1 - Contrôle des fourmis à l'intérieur et à l'extérieur

<b>Type de produit</b>	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Ce produit est destiné à la lutte contre les fourmis adultes en intérieur et en extérieur.
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Nom scientifique: <i>Lasius niger</i> Nom commun: Fourmis noires Stade de développement: Adultes
<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur Extérieur  Pour utilisation dans et autour des bâtiments.
<b>Méthode(s) d'application</b>	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Les appâts pour fourmis sont des stations à double appât prêtes à l'emploi
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Taux d'application: - Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: Un ou deux appâts tous les 10 m <sup>2</sup> . Ceci correspond à des concentrations de substance active de 0,00593 à 0,01186 g/10 m <sup>2</sup> pour le double appât contenant (TP-050-C1b et TP-050-C2), selon que 1 ou 2 appâts/10 m <sup>2</sup> sont utilisés. Remplacer l'appât pour fourmis tous les trois mois ou lorsque l'appât pour fourmis est vide.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Grand public (non professionnel)
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Station d'appât double avec deux chambres contenant l'appât. - Chambre 1 (TP-050-C1b) : 5g d'appât  - Chambre 2 (TP-050-C2) : 0,65g d'appât  Emballage en polystyrène Plusieurs stations d'appât sont emballées ensemble.

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

1a) Localisez la languette rugueuse sur le piège.1b) Retirez cette languette en la remuant de haut en bas jusqu'à ce qu'elle se détache. Jetez la languette une fois retirée du piège.1c) Remplacez le piège tous les 3 mois ou lorsque celui-ci est vide.  
2. Placer la station d'appât (à l'abri de la pluie) sur une surface plane proche du nid ou sur les itinéraires suivis par les fourmis.

3. Utiliser une ou deux stations d'appât tous les 10 m<sup>2</sup>.
4. Après avoir disposé les stations d'appât, attendre au moins une semaine avant de les déplacer.
5. Après 4 semaines, la disparition des fourmis devrait être observée.

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Ne pas appliquer dans des endroits qui peuvent être en contact avec des aliments.

Conserver et disposer hors de portée des enfants et des animaux.  
Ne jamais laisser les enfants jouer avec la station d'appât.  
Ne pas forcer l'ouverture des stations d'appât.

#### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Yeux : Aucun effet néfaste n'est prévu si le produit est utilisé comme indiqué.  
Peau : Aucun effet néfaste n'est prévu si le produit est utilisé comme indiqué.  
Inhalation : Aucun effet néfaste n'est prévu si le produit est utilisé comme indiqué.  
Ingestion : Aucun effet néfaste n'est prévu si le produit est utilisé comme indiqué.

Effets potentiels sur l'environnement :

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Description des premiers secours :

Pas de conditions requises spéciales. Il est recommandé de respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

#### 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Éliminer le contenu/récipient avec les déchets ménagers conformément à la réglementation régionale/nationale.

#### 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Stable pendant 33 mois dans des conditions de stockage ambiantes dans les stations d'appât pour fourmis en polystyrène. Une fois qu'elles sont mises en place, remplacer les stations d'appât après 3 mois ou lorsqu'elles sont vides.

### 5. Conditions générales d'utilisation

## 5.1. Consignes d'utilisation

Voir la rubrique 4.1.1

## 5.2. Mesures de gestion des risques

Voir la rubrique 4.1.2

## 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir la rubrique 4.1.3

## 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Voir la rubrique 4.1.4

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir la rubrique 4.1.5

## 6. Autres informations

Protéger les stations de la pluie.

- Les pyréthroides peuvent provoquer une paresthésie (brûlure et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.
- Les phrases P, comme indiqué dans le résumé des caractéristiques du produit, contiennent plusieurs erreurs qui ne peuvent pas être réglées. Les phrases correctes sont les suivantes : P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations nationales/régionales applicables.